

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 16 février 2023
Rapporteur :
Monsieur David LESVENAN

N° 6

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 21/02/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 21/02/2023
(accusé de réception du 21/02/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Construction de halles gourmandes sur le secteur du Moulin au Duc à Quimper
Validation de l'avant-projet définitif (APD), et fixation du forfait définitif de
rémunération du maître d'oeuvre**

Par délibération du 23 juin 2022, le conseil municipal a confié au Groupement DLW Architectes / PHYTOLAB / ECSB / SOLAB / GRASSAGLIATA / GAUTRON / ECGG / APYC, les études de maîtrise d'œuvre du projet de nouvelles Halles gourmandes sur le site du moulin au Duc. Ces études comprennent la réalisation de cet équipement, tout comme le retraitement des abords. La présente délibération réglementaire a pour objet de soumettre au conseil municipal la validation de l'APD et la fixation du forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre.

Dans la continuité de la délibération du 29 avril 2021 actant le principe de la réalisation de nouvelles halles gourmandes sur le site du Moulin au Duc, le conseil municipal du 23 juin 2022 a retenu le projet du groupement DLW Architectes / PHYTOLAB / ECSB / SOLAB / GRASSAGLIATA / GAUTRON / ECGG / APYC et a décidé de lui confier les études de maîtrise d'œuvre.

L'avant-projet définitif qui vous est présenté en annexe prévoit dorénavant outre la réalisation des futures halles gourmandes, le réaménagement des espaces urbains attenants, étendu au retraitement de l'actuel parking de La Glacière jusqu'au droit du début de celui de La Providence.

Le coût de l'avant-projet définitif des travaux des futures halles gourmandes et des réaménagements à prévoir est de 5 264 600 € HT. En élément d'information complémentaire, le coût des travaux du bâtiment stricto sensu correspond quant à lui à un montant de 4 189 800 € (HT).

Les réaménagements de l'espace public intègrent quant à eux :

- le réaménagement du parking de la Glacière ;
- l'aménagement de la place créée entre les halles et la galerie du Chapeau Rouge ;
- la reconfiguration des espaces attenants à la parcelle des garages.

Au regard de ce nouveau coût, le forfait de rémunération définitif des honoraires de maîtrise d'œuvre correspond à un montant de 850 759,36 € HT (659 711,44 euros HT pour la mission de base et 191 047,92 euros HT pour les missions complémentaires).

Le taux de rémunération global s'avère quant à lui inchangé et fixé à 16,16 %.

En parallèle du vote de l'APD des futures halles gourmandes, il est proposé de démarrer dès à présent les réflexions sur la nouvelle vie du site des Halles Saint-François, dans une démarche participative, avec pour objectif d'y créer une nouvelle place couverte et végétalisée. Cette phase de concertation permettra d'imaginer avec les habitants et les acteurs locaux, des aménagements qui favoriseront la créativité, la convivialité et l'inclusion et offriront des expériences nouvelles en cœur de ville.

Après avoir délibéré (48 suffrages exprimés dont 11 voix contre et 37 voix pour), le conseil municipal décide :

- 1 - de valider l'avant-projet définitif (APD) du projet de halles gourmandes sur le secteur du Moulin au Duc tel que présenté ;
- 2 - d'autoriser madame la maire à signer un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre, sur la base de l'engagement du maître d'œuvre sur le montant des travaux bâtiment et du retraitement des abords à prévoir de 5 264 600 € HT (coût avril 2021), fixant le forfait de rémunération définitif des honoraires de maîtrise d'œuvre à 850 759,36 € HT.